Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1333

Artikel: Du vif-argent à Yverdon
Autor: Escher, Gérard
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1009995

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public
DP
JAA 1002 Lausanne
26 février 1998 – n° 1333
Hebdomadaire romand
Trente-cinquième année

Du vif-argent à Yverdon

UNE ADMINISTRATION cantonale peu curieuse et une commune soucieuse d'agrandir son parc technologique confient à une petite société inexpérimentée le mandat d'éliminer des déchets dangereux. L'affaire tourne mal, bien sûr: faillite de l'entreprise et pollution du site. Une nouvelle illustration de la compétition perverse que se livrent emploi et protection de l'environnement: hier, Alusuisse refusant de filtrer le fluor de ses cheminées et menaçant de fermer son usine valaisanne; aujourd'hui Yverdon.

L'industrie suisse de la dépollution possède une bonne longueur d'avance sur ses concurrents étrangers, dans un secteur en pleine expansion qui, pour la seule Europe, cherche 300 000 travailleurs qualifiés. Si la Suisse est en tête, ce n'est pas tant par vertu particulière qu'à la suite d'expériences traumatisantes telles que Seveso et Schweizerhalle. Dès lors elle joue un rôle déterminant dans la mise au point de la Convention de Bâle, en vigueur depuis 1992, qui règle le transport transfrontalier des déchets dangereux. Tout comme elle développe les technologies de pointe: c'est Ciba-Geigy construisant pour sa rivale Roche le seul four européen capable de détruire la dioxine.

Mais à quoi bon ce savoir si les autorités ne remplissent pas correctement leur tâche de contrôle et si des entreprises telles que Bio-dépollution à Yverdon ternissent la réputation de la branche?`

Les techniques les plus sophistiquées ne doivent pourtant pas faire oublier une loi fondamentale dans ce domaine: on n'élimine jamais les déchets, on ne fait que les transformer. Voyez l'exemple du mercure: l'offre sur le marché dépasse la demande ce qui ne stimule pas le recyclage de ce métal. L'incinération? En Suisse, une tonne d'ordures ménagères contient environ 800 mg de mercure et, dans le meilleur des cas, 70 mg seront rejetés dans l'atmosphère. Reste la transformation du mercure en forme très peu soluble et sa réintroduction dans les mines d'où il a été extrait – c'était le scénario d'Yverdon... Dans le cas particulier, c'est le terrain avoisinant qui a tenu lieu de mine.

Une loi fondamentale dans ce domaine: on n'élimine jamais les déchets, on ne fait que les transformer

Prioritairement, il faut donc empoigner le problème à la source. En développant des modes de production et en fabriquant des produits plus propres. Cette évolution nécessaire, seules des taxes d'incitation la favoriseront. Ces taxes dont le principe est unanimement loué parce qu'elles respectent les mécanismes du marché et aussitôt décriées dès que se profile un projet concret. GE